Vusion

Communiqué de presse *17 novembre 2026 – 8h00 CET*

*L'Offre n'est pas faite, et le présent communiqué de presse ne doit pas être diffusé, directement ou indirectement, en Australie, en Biélorussie, à Hong Kong, en Inde, au Japon, au Canada, en Nouvelle-Zélande, en Russie, à Singapour, en Suisse, en Afrique du Sud, ou dans toute autre juridiction visée ci-après, ni à destination de ces pays, territoires ou juridictions. Aucune action apportée à l'Offre ne sera acceptée de la part ou pour le compte d'actionnaires situés dans ces pays ou territoires, ni dans toute autre juridiction dans laquelle la présentation de l'Offre, la diffusion du présent communiqué de presse ou l'acceptation d'actions apportées à l'Offre contreviendrait aux lois ou règlements applicables ou nécessiterait l'établissement de documents d'offre supplémentaires, des formalités de dépôt ou la prise d'autres mesures en sus des exigences du droit suédois (y compris les règles du Nasdaq Stockholm relatives aux offres publiques d'acquisition (Nasdaq Stockholm Takeover Rules), adoptées par Nasdaq Stockholm (les « **Règles d'Offres Publiques Suédoises** »)). Les actionnaires situés aux États-Unis sont également invités à se reporter à la section intitulée « Avis particulier à destination des actionnaires situés aux États-Unis » figurant à la fin du présent communiqué de presse.*

Vusion annonce une offre publique d'achat recommandée sur Pricer

Le rapprochement envisagé entre Vusion et Pricer réunirait deux pionniers de la digitalisation des magasins physiques, avec l'ambition de mettre leurs expertises complémentaires au service de la transformation du commerce physique.

Résumé de l'Offre

- Une offre intégralement en numéraire au prix de 6,00 couronnes suédoises (SEK) par action, quelle que soit la catégorie d'actions (le « **Prix d'Offre** »), valorisant Pricer à environ 980,4 millions de SEK[1].
- Le conseil d'administration de Pricer recommande à l'unanimité[2] aux actionnaires de Pricer d'accepter l'Offre.
- Le premier actionnaire de Pricer, Sterling Strategic Value Fund S.A., détenant environ 14,15 % des actions en circulation et 14,14 % des droits de vote en circulation de Pricer[3], s'est irrévocablement engagé à accepter l'Offre.
- Le document d'offre devrait être publié vers le 7 décembre 2026. La période d'acceptation de l'Offre devrait débuter vers le 8 décembre 2026 et s'achever vers le 5 janvier 2027.
- La réalisation de l'Offre est conditionnée à une acceptation de l'Offre permettant à Vusion de détenir plus de 90 % du nombre total d'actions Pricer en circulation (sur une base entièrement diluée), ainsi qu'à la satisfaction des conditions énoncées aux points 2 à 7 de la section « *Conditions de réalisation de l'Offre* » ci-dessous.

17 novembre 2026 – VusionGroup SA (« **Vusion** ») (Euronext Paris : VU), acteur de premier plan des solutions de digitalisation du commerce physique, annonce une offre publique d'achat intégralement en numéraire, recommandée par le conseil d'administration de Pricer, visant l'intégralité des actions Pricer AB (publ) (« **Pricer** » ou la « **Société** ») au prix de 6,00 couronnes suédoises (SEK) par action (l'« **Offre** »).

[1] Sur la base des 163.404.359 actions en circulation, comprenant 14.269 actions de catégorie A et 163.950.868 actions de catégorie B hors 560.778 actions de catégorie B autodétenues par la Société.

[2] Giulia Nobili, membre du conseil d'administration de Pricer, se trouve en situation de conflit d'intérêts au sens de la section II.18 des Règles d'Offres Publiques Suédoises et n'a pris part ni à l'examen de l'Offre par le conseil d'administration ni à la décision de celui-ci relative à l'Offre. Pour plus d'informations, voir « Conflits d'intérêts ».

[3] Sur la base des 163.404.359 actions en circulation, comprenant 14.269 actions de catégorie A et 163.950.868 actions de catégorie B hors 560.778 actions de catégorie B autodétenues par la Société.

L'opération réunirait deux pionniers des solutions d'étiquetage électronique et permettrait aux clients de Pricer d'accéder à une gamme élargie de solutions technologiques pour renforcer la performance de leurs magasins, approfondir leur digitalisation et améliorer l'expérience client.

La réalisation de l'Offre est soumise aux conditions décrites ci-dessous. L'Offre a été approuvée par le conseil d'administration de Vusion.

Pricer et Vusion comptent parmi les pionniers des étiquettes électroniques de gondole (ESL). Depuis plus de 30 ans, les deux entreprises contribuent à l'innovation dans les solutions d'étiquetage en magasin. Pricer a notamment développé des relations solides avec de grandes enseignes de distribution, qu'elle accompagne dans la digitalisation de leurs magasins.

Le rapprochement entre Vusion et Pricer bénéficiera aux clients de Pricer en leur donnant accès à la plateforme et aux solutions de Vusion. Des solutions complémentaires en matière de vision par IA, de retail media, d'engagement des consommateurs, d'analyse de données et de monétisation pourront encore améliorer la rentabilité de ces clients.

Cette acquisition s'inscrirait pleinement dans la stratégie de croissance à long terme de Vusion. Les équipes des deux entreprises sont déterminées à mettre le meilleur de la technologie au service de leurs clients et à accompagner la transformation positive du commerce.

Vusion estime que l'Offre permet aux actionnaires de Pricer de bénéficier d'une liquidité en numéraire pour leurs actions à un prix faisant ressortir une prime attractive.

Vusion attache une grande importance aux compétences et à l'expertise de la direction et des salariés de Pricer. Au regard de sa connaissance actuelle de Pricer et des conditions de marché actuelles, Vusion n'a pas l'intention de modifier de manière significative les activités des deux sociétés ou leurs implantations, ni d'apporter de changements significatifs concernant leurs dirigeants et leurs salariés, y compris leurs conditions d'emploi.

« Nous nous réjouissons à la perspective de réunir deux pionniers européens du secteur. Pricer a construit un remarquable portefeuille de clients parmi les enseignes pionnières de la distribution dans le monde entier et nous mettrons toute la puissance de nos solutions à leur service afin de renforcer la performance de leurs magasins et d'améliorer l'expérience client », a déclaré **Thierry Gadou, Président-Directeur général de Vusion**.

« Vusion est un acteur majeur de la digitalisation des magasins physiques disposant d'une plateforme technologique reconnue. Nous nous réjouissons de la reconnaissance, par Vusion, de la valeur de Pricer qui se traduit par une offre permettant à nos actionnaires de valoriser le travail accompli au fil des années. Ce rapprochement pourrait également offrir à nos clients l'accès à une gamme élargie de solutions. Nous accueillons cette opportunité avec enthousiasme. » a déclaré **Magnus Larsson, Directeur général de Pricer**.

Offre

Vusion propose d'acquérir chaque action Pricer au prix de 6,00 couronnes suédoises (SEK) en numéraire, quelle que soit la catégorie d'actions.

L'Offre porte à la fois sur les actions de catégorie A non cotées et sur les actions de catégorie B admises aux négociations sur le Nasdaq Stockholm Small Cap. Le Prix d'Offre est identique pour les actions de catégorie A et de catégorie B de Pricer, conformément à la section II.11 des Règles d'Offres Publiques Suédoises adoptées par Nasdaq Stockholm.

En cas de versement de dividendes par Pricer ou de tout autre transfert de valeur au profit des actionnaires de Pricer dont la date d'enregistrement interviendrait avant le règlement-livraison de l'Offre, le Prix d'Offre sera réduit à due concurrence.

Le Prix d'Offre fait ressortir une prime de[4] :

- environ 29,6 % par rapport au cours de clôture de l'action de catégorie B de Pricer sur le Nasdaq Stockholm le 16 novembre 2026 (à savoir le dernier jour de négociation précédant l'annonce de l'Offre), soit 4,63 couronnes suédoises (SEK) ;
- environ 41,4 % par rapport au cours moyen pondéré par les volumes de l'action de catégorie B de Pricer sur le Nasdaq Stockholm au cours des 90 derniers jours de bourse précédant l'annonce de l'Offre, soit 4,24 couronnes suédoises (SEK) ; et
- environ 64,4 % par rapport au cours moyen pondéré par les volumes de l'action de catégorie B de Pricer sur le Nasdaq Stockholm au cours des 180 derniers jours de bourse précédant l'annonce de l'Offre, soit 3,65 couronnes suédoises (SEK).

L'Offre valorise l'intégralité des actions Pricer à environ 980,4 millions de couronnes suédoises (SEK), sur la base de 163.404.359 actions en circulation (soit 14.269 actions de catégorie A et 163.950.868 actions de catégorie B, à l'exclusion des 560.778 actions de catégorie B autodétenues par la Société). Aucune commission ne sera prélevée dans le cadre du règlement-livraison de l'Offre.

L'Offre ne porte pas sur les bons de souscription d'actions (*warrants*) émis par Pricer dans le cadre de ses plans d'intéressement. Vusion veillera toutefois à ce que les titulaires desdits bons de souscription d'actions (*warrants*) soient traités équitablement dans le cadre de l'Offre.

Recommandation du conseil d'administration de Pricer et attestation d'équité (*fairness opinion*)

Le conseil d'administration de Pricer recommande à l'unanimité aux actionnaires de Pricer d'accepter l'Offre. Il a informé Vusion qu'il avait obtenu une attestation d'équité indépendante (*fairness opinion*) de Grant Thornton Sweden AB, selon laquelle l'Offre est équitable, d'un point de vue financier, pour les actionnaires de Pricer. Giulia Nobili, membre du conseil d'administration de Pricer, n'a pas participé et ne participera pas à l'examen de l'Offre par Pricer ni aux décisions relatives à celle-ci, dans la mesure où elle est réputée être en situation de conflit d'intérêts au sens de la section II.18 des Règles d'Offres Publiques Suédoises (voir « *Conflits d'intérêts* » ci-dessous).

Participation de Vusion dans Pricer

À la date du présent communiqué de presse, ni Vusion, ni aucune de ses sociétés ou parties liées, ne détiennent d'actions Pricer ou d'instruments financiers conférant une exposition financière à des actions Pricer. Vusion n'a pas non plus, au cours des six mois précédant l'annonce de l'Offre, acquis ou pris l'engagement d'acquérir des actions Pricer ou des instruments financiers conférant une exposition financière à des actions Pricer.

Les actionnaires souhaitant apporter leurs actions à l'Offre sans attendre le versement de la contrepartie peuvent chercher à vendre leurs actions sur le marché. Dans la mesure permise par les lois et règlements applicables, Vusion pourra acquérir, ou conclure des accords en vue d'acquérir, des actions Pricer en dehors de l'Offre à un prix par action n'excédant pas le Prix d'Offre. Toute acquisition ou tout accord de cette nature sera réalisé conformément au droit suédois et aux Règles d'Offres Publiques Suédoises, et fera l'objet d'une publication conformément à la réglementation applicable.

Engagements de la part de certains actionnaires de Pricer

Le premier actionnaire de Pricer, Sterling Strategic Value Fund S.A. (« **Sterling** »), détenant 23.117.266 actions de catégorie B, représentant environ 14,15 % des actions en circulation et 14,14 % des droits de vote en circulation de Pricer[5], s'est irrévocablement engagé à apporter ses actions à l'Offre. Cet engagement devient caduc en cas de retrait ou d'expiration de l'Offre. Cet engagement irrévocable demeure applicable même en cas d'offre concurrente à un prix supérieur.

[4] Source pour les cours de l'action Pricer : Nasdaq Stockholm.

[5] Sur la base des 163.404.359 actions en circulation, comprenant 14.269 actions de catégorie A et 163.950.868 actions de catégorie B hors 560.778 actions de catégorie B autodétenues par la Société.

Communiqué de presse *17 novembre 2026 – 8h00 CET*

Conflits d'intérêts

Giulia Nobili, membre du conseil d'administration de Pricer, est présidente du comité d'investissement de Sterling. Sterling détient 23.117.266 actions de catégorie B de Pricer et s'est irrévocablement engagé à apporter ses actions à l'Offre. Giulia Nobili se trouve par conséquent en situation de conflit d'intérêts au sens de la section II.18 des Règles d'Offres Publiques Suédoises et n'a pas participé à l'examen de l'Offre par le conseil d'administration, ni à la décision de celui-ci sur l'Offre. Les quatre autres membres du conseil d'administration de Pricer ne se trouvent pas dans une situation de conflit d'intérêts analogue.

Conditions de réalisation de l'Offre

La réalisation de l'Offre est subordonnée à la satisfaction des conditions suivantes :

1. acceptation de l'Offre de sorte que Vusion détienne plus de 90 % du nombre total d'actions Pricer en circulation (sur une base entièrement diluée) ;
2. s'agissant de l'Offre et de la réalisation de l'acquisition de Pricer, obtention de tous les permis, autorisations, décisions et autres mesures similaires nécessaires auprès des autorités ou entités assimilées, dans chaque cas à des conditions que Vusion juge acceptables ;
3. absence de circonstances ayant, ou raisonnablement susceptibles d'avoir, un effet défavorable significatif sur la situation financière, les perspectives ou l'activité de Pricer, y compris son chiffre d'affaires, ses résultats, sa liquidité, son ratio de fonds propres, ses capitaux propres ou ses actifs ;
4. absence de disposition législative ou réglementaire, de décision d'une juridiction ou d'une autorité administrative, ou de toute circonstance similaire, rendant l'Offre ou l'acquisition de Pricer totalement ou partiellement impossible ou entravant de manière significative leur réalisation ;
5. absence de mesures prises par Pricer susceptibles de compromettre les conditions préalables à la présentation ou à la réalisation de l'Offre ;
6. absence d'informations inexactes, incomplètes ou trompeuses publiées par Pricer ou communiquées par Pricer à Vusion, et publication par Pricer de toutes les informations qui auraient dû être rendues publiques ; et
7. absence d'annonce, par un tiers, d'une offre d'acquisition des actions Pricer à des conditions plus favorables pour les actionnaires de Pricer que celles de l'Offre.

Vusion se réserve le droit de retirer l'Offre s'il apparaît clairement que l'une quelconque des conditions ci-dessus n'est pas satisfaite ou ne peut pas l'être. S'agissant des conditions 2 à 7 ci-dessus, l'Offre ne pourra toutefois être retirée que si la non-réalisation de la condition concernée revêt une importance significative pour l'acquisition par Vusion des actions Pricer ou si le retrait est approuvé par le Conseil suédois des marchés financiers (*Swedish Securities Council* ou *Aktiemarknadsnämnden*).

Vusion se réserve le droit de renoncer, en tout ou en partie, à une ou plusieurs des conditions ci-dessus, y compris, s'agissant de la condition 1, de réaliser l'Offre à un seuil d'acceptation inférieur au seuil prévu.

Financement

L'Offre n'est soumise à aucune condition de financement. L'acquisition des titres apportés à l'Offre sera intégralement financée conjointement par la trésorerie disponible du groupe et par des financements bancaires mis en place selon les pratiques habituelles du marché suédois en matière d'offres publiques d'acquisition.

Audit d'acquisition

Dans le cadre de la préparation de l'Offre, Vusion a réalisé un audit d'acquisition confirmatoire sur Pricer et rencontré, dans ce cadre, son équipe de direction. Pricer a confirmé qu'aucune information privilégiée concernant Pricer n'a été communiquée à Vusion dans le cadre de cet audit, à l'exception des

informations publiées par Pricer le 22 octobre 2026 dans un communiqué de presse contenant son rapport intermédiaire pour la période de janvier à septembre 2026.

Autorisations réglementaires

La réalisation de l'Offre est notamment subordonnée à l'obtention de tous les permis, autorisations, décisions et autres mesures nécessaires auprès des autorités ou entités assimilées, dans chaque cas à des conditions que Vusion juge acceptables.

Traitement des titulaires de bons de souscription d'actions (*warrants*)

L'Offre ne porte pas sur les bons de souscription d'actions (*warrants*) émis par Pricer dans le cadre de ses plans d'intéressement. Vusion veillera toutefois à ce que les titulaires de bons de souscription d'actions soient traités équitablement dans le cadre de l'Offre.

Calendrier indicatif[6]

Publication du document d'offre	7 décembre 2026
Période d'acceptation	8 décembre 2026 – 5 janvier 2027
Début du règlement-livraison	12 janvier 2027

Vusion se réserve le droit de raccourcir la période d'acceptation et d'avancer la date de règlement-livraison, ainsi que de prolonger la période d'acceptation et de reporter la date de règlement-livraison, dans la mesure permise par les lois et règlements applicables. Toute modification de la période d'acceptation ou de la date de règlement-livraison sera annoncée par Vusion au moyen d'un communiqué de presse, conformément aux lois et règlements applicables.

À propos de Vusion

Vusion est le leader mondial des solutions de digitalisation du commerce physique en Europe, en Asie et en Amérique. L'entreprise compte parmi ses clients plus de 350 grands groupes de distribution à travers le monde.

Le groupe développe des technologies qui associent l'Internet des objets (IoT), les données et l'intelligence artificielle (IA) pour faire vivre le commerce connecté, en transformant les magasins physiques en environnements intelligents, performants et durables pour les enseignes, leurs collaborateurs et les consommateurs. Vusion propose des solutions d'excellence opérationnelle, de e-commerce local, de commerce piloté par la donnée, de retail media et d'expérience d'achat.

Grâce à son écosystème intégré, composé de Vusion Intelligence, Vusion Connect et Vusion Retail IoT, Vusion met l'Artificial Intelligence of Things (AIoT) au service du commerce de détail, aidant le secteur à améliorer ses performances, à enrichir les expériences et à favoriser une croissance plus responsable. À ce jour, plus de 780 millions d'étiquettes électroniques de gondole Vusion sont déployées dans 80 000 magasins à travers le monde.

Pionnier du Positive Commerce, Vusion s'engage à construire un avenir du commerce plus durable, plus transparent et plus centré sur l'humain. L'entreprise soutient l'initiative United Nations Global Compact et a obtenu la notation « Gold » d'EcoVadis, référence mondiale des évaluations de la performance RSE des entreprises.

En 2025, Vusion comptait environ 1 200 salariés répartis dans 24 bureaux à travers le monde et réalisait un chiffre d'affaires consolidé de 1,5 milliard d'euros. Vusion est cotée sur le compartiment A d'Euronext Paris et fait partie de l'indice SBF 120.

[6] Toutes les dates sont indicatives et susceptibles d'être modifiées.

VusionGroup SA, immatriculée sous le numéro 479 345 464 R.C.S. Nanterre, est une société anonyme de droit français dont le siège social est situé 55, place Nelson Mandela – CS 60106 92024 Nanterre – France.

Pour plus d'informations sur Vusion, veuillez consulter le site https://www.vusion.com/.

À propos de Pricer

Pricer est un partenaire et un pionnier en matière de communication en magasin et de digitalisation dans le secteur en pleine évolution des technologies pour le commerce de détail. En tant qu'acteur technologique mondial, Pricer accompagne les grandes enseignes de distribution dans le monde en leur permettant de proposer des expériences d'achat fluides et inspirantes, qui transforment en profondeur les comportements d'achat, stimulent les ventes et améliorent l'efficacité opérationnelle. Pricer fournit des solutions évolutives et performantes, faciles à intégrer aux systèmes existants, sobres en énergie et faciles d'utilisation. Fondée en Suède en 1991, Pricer, dont les actions de catégorie B sont cotées sur le Nasdaq Stockholm, a livré plus de 380 millions d'étiquettes électroniques dans plus de 28.000 magasins répartis dans plus de 80 pays.

Pour plus d'informations sur Pricer, veuillez consulter le site https://www.pricer.com/.

Retrait obligatoire des actions restantes et radiation des actions Pricer du Nasdaq Stockholm

Dans l'hypothèse où Vusion viendrait à détenir, à l'issue de l'Offre ou par tout autre moyen, plus de 90 % des actions Pricer en circulation, Vusion a l'intention d'engager une procédure de retrait obligatoire des actions restantes de Pricer conformément à la loi suédoise relative aux sociétés (Sw. aktiebolagslagen (2005:551)). Dans ce cadre, Vusion a l'intention de solliciter la radiation des actions du Nasdaq Stockholm.

Droit applicable et règlement des différends

L'Offre est régie par le droit suédois, de même que les accords conclus dans le cadre de l'Offre. Les Règles d'Offres Publiques Suédoises, applicables aux offres publiques suédoises, ainsi que les décisions et avis du Conseil suédois des marchés financiers (*Swedish Securities Council* ou *Aktiemarknadsnämnden*) relatifs à l'interprétation et à l'application des Règles d'Offres Publiques Suédoises, s'appliquent à l'Offre. Conformément au *Swedish Takeover Act*, Vusion s'est engagée envers Nasdaq Stockholm à respecter les Règles d'Offres Publiques Suédoises et à se soumettre à toute sanction que Nasdaq Stockholm pourrait imposer en cas de violation des Règles d'Offres Publiques Suédoises. Tout litige relatif à l'Offre, ou survenant dans le cadre de celle-ci, sera soumis à la compétence exclusive des juridictions suédoises, le tribunal de district de Stockholm (*District Court of Stockholm* ou *Stockholms tingsrätt*) étant compétent en première instance. Toutefois, chaque actionnaire peut opter pour un arbitrage contre Vusion conformément au règlement d'arbitrage du SCC Arbitration Institute, auquel cas le siège de l'arbitrage sera Stockholm et la langue de la procédure sera le suédois.

Conseils

SEB Corporate Finance intervient en qualité de conseil financier de Vusion, Linklaters en qualité de conseil juridique dans le cadre de l'Offre et White & Case en qualité de conseil juridique en matière de droit de la concurrence.

Le présent communiqué de presse a été transmis pour publication le 17 novembre 2026 à 08h00 CET.

Informations sur l'Offre

Des informations complémentaires sur l'Offre sont disponibles à l'adresse suivante : http://investor.vusion.com/transaction.

Contact Investisseurs

Olivier Gernandt | +33 (0)6 85 07 86 81 | olivier.gernandt@vusion.com

Contact presse

Communiqué de presse *17 novembre 2026 – 8h00 CET*

Publicis Consultants | vusiongroup@publicisconsultants.com

Modalités pratiques

Pour toute question administrative relative à l'Offre, veuillez contacter en premier lieu votre banque ou l'intermédiaire auprès duquel vos actions sont inscrites en compte.

VusionGroup SA communique les informations figurant dans le présent communiqué conformément aux Règles d'Offres Publiques Suédoises. Le présent communiqué contient des informations que VusionGroup S.A. est tenue de rendre publiques conformément au règlement européen relatif aux abus de marché (UE n° 596/2014). Ces informations ont été soumises pour publication, par l'intermédiaire de la personne de contact, le 17 novembre 2026 à 08h00 CET.

Informations importantes

L'Offre, selon les modalités et conditions décrites dans le présent communiqué de presse, ne s'adresse pas aux personnes dont la participation nécessiterait l'établissement d'un document d'offre supplémentaire, l'accomplissement de formalités d'enregistrement ou la prise de toute autre mesure en sus de celles requises par les lois et règlements suédois.

Le présent communiqué de presse et tout autre document relatif à l'Offre ne sont pas diffusés et ne doivent être ni expédiés par voie postale ni autrement transmis ou diffusés dans un pays où leur diffusion ou la présentation de l'Offre nécessiterait de telles mesures supplémentaires ou contreviendrait aux lois ou règlements applicables dans ce pays. Vusion n'autorisera ni n'approuvera aucune démarche de cette nature. Toute acceptation de l'Offre résultant, directement ou indirectement, d'une violation de ces restrictions pourra être rejetée.

L'Offre n'est pas et ne sera pas présentée, directement ou indirectement, en Australie, en Biélorussie, à Hong Kong, en Inde, au Japon, au Canada, en Nouvelle-Zélande, en Russie, à Singapour, en Suisse ou en Afrique du Sud, ni à destination de ces pays et territoires, par voie postale ou par tout autre moyen ou instrument (notamment, sans que cette liste soit limitative, la télécopie, le courrier électronique, le télex, le téléphone et Internet) utilisé dans le commerce national ou international, ni par l'intermédiaire des infrastructures d'une bourse nationale de valeurs mobilières. L'Offre ne peut être acceptée et aucune action ne peut être apportée à l'Offre par l'utilisation de l'un quelconque de ces moyens, instruments ou infrastructures en Australie, en Biélorussie, à Hong Kong, en Inde, au Japon, au Canada, en Nouvelle-Zélande, en Russie, à Singapour, en Suisse ou en Afrique du Sud, ou depuis ces pays et territoires, ni par des personnes situées ou résidant en Australie, en Biélorussie, à Hong Kong, en Inde, au Japon, au Canada, en Nouvelle-Zélande, en Russie, à Singapour, en Suisse ou en Afrique du Sud. En conséquence, le présent communiqué de presse et toute documentation relative à l'Offre ne sont pas et ne doivent pas être envoyés par voie postale ou autrement transmis, diffusés, réexpédiés ou envoyés, en Australie, en Biélorussie, à Hong Kong, en Inde, au Japon, au Canada, en Nouvelle-Zélande, en Russie, à Singapour, en Suisse ou en Afrique du Sud, ni à destination de ces pays et territoires, ni à toute personne provenant de ces pays ou territoires, située ou résidant en Australie, en Biélorussie, à Hong Kong, en Inde, au Japon, au Canada, en Nouvelle-Zélande, en Russie, à Singapour, en Suisse ou en Afrique du Sud.

Toute acceptation de l'Offre résultant directement ou indirectement d'une violation de ces restrictions n'est pas valable, et tout apport d'actions à l'Offre effectué par une personne située en Australie, en Biélorussie, à Hong Kong, en Inde, au Japon, au Canada, en Nouvelle-Zélande, en Russie, à Singapour, en Suisse ou en Afrique du Sud, ou par tout agent, fiduciaire ou autre intermédiaire agissant sur une base non discrétionnaire pour le compte d'un donneur d'ordre donnant des instructions depuis ou à l'intérieur de l'Australie, de la Biélorussie, de Hong Kong, de l'Inde, du Japon, du Canada, de la Nouvelle-Zélande, de la Russie, de Singapour, de la Suisse ou de l'Afrique du Sud, n'est pas valable et ne sera pas accepté. Chaque personne détenant des actions qui participe à l'Offre certifiera qu'elle ne provient pas de l'un des pays ou territoires suivants, qu'elle n'est pas située et ne réside pas en Australie, en Biélorussie, à Hong Kong, en Inde, au Japon, au Canada, en Nouvelle-Zélande, en Russie, à Singapour, en Suisse ou en Afrique du Sud, et qu'elle ne participe pas à l'Offre depuis l'Australie, la Biélorussie, Hong Kong, l'Inde, le Japon, le Canada, la Nouvelle-Zélande, la Russie, Singapour, la Suisse ou l'Afrique du Sud, et qu'elle n'agit pas sur une base non discrétionnaire pour le compte d'un donneur d'ordre qui

provient de l'un de ces pays ou territoires, qui est situé en Australie, en Biélorussie, à Hong Kong, en Inde, au Japon, au Canada, en Nouvelle-Zélande, en Russie, à Singapour, en Suisse ou en Afrique du Sud, ou qui donne un ordre de participer à l'Offre depuis l'Australie, la Biélorussie, Hong Kong, l'Inde, le Japon, le Canada, la Nouvelle-Zélande, la Russie, Singapour, la Suisse ou l'Afrique du Sud. Vusion n'effectuera aucun paiement du Prix d'Offre en Australie, en Biélorussie, à Hong Kong, en Inde, au Japon, au Canada, en Nouvelle-Zélande, en Russie, à Singapour, en Suisse ou en Afrique du Sud. Le présent communiqué de presse n'est pas, et ne doit pas être, envoyé aux actionnaires dont les adresses enregistrées se situent en Australie, en Biélorussie, à Hong Kong, en Inde, au Japon, au Canada, en Nouvelle-Zélande, en Russie, à Singapour, en Suisse ou en Afrique du Sud. Les banques, courtiers, négociants et autres intermédiaires détenant des actions inscrites à leur nom pour le compte de personnes en Australie, en Biélorussie, à Hong Kong, en Inde, au Japon, au Canada, en Nouvelle-Zélande, en Russie, à Singapour, en Suisse ou en Afrique du Sud ne doivent pas transmettre le présent communiqué de presse, ni toute autre documentation relative à l'Offre, à ces personnes.

L'Offre, les informations et les documents mis à disposition par le biais du présent communiqué de presse n'ont pas été préparés par une « *authorised person* » au sens de la section 21 du Financial Services and Markets Act 2000 du Royaume-Uni (« **FSMA** »), ni approuvés par une telle personne. En conséquence, les informations et documents mis à disposition par le biais du présent communiqué de presse ne peuvent pas être diffusés au grand public au Royaume-Uni, ni lui être transmis, sauf lorsqu'une exemption s'applique. La communication des informations et documents mis à disposition par le biais du présent communiqué de presse bénéficie d'une exemption à la restriction relative aux promotions financières prévue à la section 21 du FSMA, au motif qu'il s'agit d'une communication effectuée par une personne morale, ou pour son compte, se rapportant à une opération visant à acquérir le contrôle de la gestion courante des affaires d'une personne morale, ou à acquérir au moins 50 % des actions assorties du droit de vote d'une personne morale, conformément à l'article 62 du Financial Services and Markets Act 2000 (*Financial Promotion*) Order 2005 du Royaume-Uni.

Nonobstant ce qui précède, Vusion se réserve le droit d'autoriser la participation à l'Offre de personnes qui ne sont ni situées ni résidentes en Suède, si Vusion estime, à sa seule discrétion, que cette participation peut intervenir dans le respect des lois et règlements applicables.

Vusion ou ses courtiers peuvent acquérir, ou conclure des accords en vue d'acquérir, des actions Pricer, directement ou indirectement, en dehors de l'Offre, avant, pendant ou après la période d'acceptation, dans la mesure permise par les lois et règlements applicables. Il en va de même pour les autres valeurs mobilières directement convertibles en actions Pricer, échangeables contre de telles actions ou remboursables en de telles actions. Ces acquisitions peuvent être effectuées sur une plateforme de négociation aux cours du marché ou dans le cadre de transactions de gré à gré à des prix négociés. Toute information relative à de telles acquisitions sera publiée conformément aux lois et règlements applicables en Suède.

Le présent communiqué de presse a été publié en suédois, en français et en anglais. En cas de divergence entre ces trois versions, la version suédoise fera foi.

Déclarations prospectives

Les déclarations figurant dans le présent communiqué de presse relatives à une situation ou à des circonstances futures, y compris les informations concernant les résultats futurs, la croissance et autres projections, ainsi que les avantages de l'Offre, constituent des déclarations prospectives. Ces informations peuvent généralement, mais pas systématiquement, être identifiées par l'emploi de termes tels que « devrait », « s'attend à », « estime » ou d'autres expressions similaires. Les déclarations prospectives comportent, par nature, des risques et des incertitudes, car elles dépendent d'événements susceptibles de se produire à l'avenir. En raison d'un certain nombre de facteurs, dont plusieurs échappent au contrôle de Vusion, les résultats réels peuvent différer sensiblement de ceux exprimés ou suggérés par ces déclarations prospectives. Ces déclarations prospectives ne valent qu'à la date à laquelle elles sont formulées, et Vusion n'a aucune obligation de les mettre à jour ou de les réviser, et ne prend aucun engagement en ce sens, que ce soit à la suite de nouvelles informations, d'événements

futurs ou pour toute autre raison, sauf dans la mesure requise par le droit applicable et les autres réglementations en vigueur.

Avis particulier à destination des actionnaires situés aux États-Unis

L'Offre décrite dans le présent communiqué de presse porte sur les actions émises et en circulation de Pricer, une société de droit suédois, et est soumise aux exigences suédoises en matière d'information et de procédure, lesquelles peuvent différer de celles des États-Unis. Les détenteurs d'actions Pricer domiciliés aux États-Unis (« **Détenteurs Américains** ») sont informés que les actions Pricer ne sont pas admises aux négociations sur un marché boursier aux États-Unis et que Pricer n'est pas soumise aux obligations d'information périodique prévues par le U.S. Securities Exchange Act of 1934 (le « **U.S. Exchange Act** »), et n'est pas tenue de déposer, ni ne dépose, de rapports auprès de la U.S. Securities and Exchange Commission (la « **SEC** ») en application de celui-ci.

L'Offre est faite aux Détenteurs Américains selon les mêmes modalités et conditions que celles applicables à l'ensemble des autres actionnaires de Pricer. Tous les documents d'information, y compris le document d'offre, seront diffusés aux Détenteurs Américains selon des modalités comparables à celles utilisées pour leur remise aux autres actionnaires de Pricer.

L'Offre est faite aux États-Unis conformément à la Section 14(e) du U.S. Exchange Act et à la Regulation 14E prise en application de celui-ci, sous réserve de l'exemption prévue par la Rule 14d-1(c) du U.S. Exchange Act applicable à une offre publique d'achat de Tier I (l'« **Exemption Tier I** »).

L'Offre sera par ailleurs réalisée conformément aux exigences du droit suédois en matière d'information et de procédure, notamment en ce qui concerne le droit des actionnaires de révoquer leur acceptation de l'Offre, le calendrier de l'Offre, les avis de prolongation, la publication des résultats, les modalités de règlement-livraison (y compris la date à laquelle la contrepartie est versée), ainsi que les renonciations aux conditions, ces exigences pouvant différer des procédures applicables aux offres publiques d'achat nationales aux États-Unis. L'Offre, qui est soumise au droit suédois, est faite aux Détenteurs Américains conformément au droit américain applicable en matière de valeurs mobilières et aux exemptions applicables, y compris l'Exemption Tier I. Dans la mesure où l'Offre est soumise au droit américain applicable aux valeurs mobilières, ces règles ne s'appliqueront qu'aux Détenteurs Américains et ne feront donc naître aucune obligation à la charge d'aucune autre personne. Les Détenteurs Américains doivent noter que la contrepartie de l'Offre est versée en couronnes suédoises (SEK) et qu'aucun ajustement ne sera effectué au titre des fluctuations du taux de change.

Dans la mesure permise par les lois ou règlements applicables, Vusion et ses entités affiliées, ou ses courtiers et leurs entités affiliées (agissant en qualité de mandataires de Vusion ou, le cas échéant, de ses entités affiliées), pourront, à tout moment pendant la durée de l'Offre et hors du cadre de celle-ci, acquérir directement ou indirectement, ou conclure des accords en vue d'acquérir, des actions Pricer en dehors des États-Unis, ou toute autre valeur mobilière convertible en ces actions, échangeable contre celles-ci ou dont l'exercice donne droit à de telles actions. Ces acquisitions pourront être réalisées soit sur le marché, aux cours en vigueur, soit dans le cadre de transactions de gré à gré à des prix négociés. Dans la mesure requise par les lois ou règlements applicables, toute information relative à ces acquisitions sera publiée au moyen d'un communiqué de presse ou par tout autre moyen raisonnablement adapté pour porter cette information à la connaissance des Détenteurs Américains, dans la mesure où cette information est publiée dans la juridiction d'établissement de Pricer. En outre, le conseil financier de Vusion pourra également effectuer, dans le cours normal de ses activités, des opérations sur les valeurs mobilières de Pricer, y compris des acquisitions de telles valeurs mobilières ou la conclusion d'accords en vue de telles acquisitions, sous réserve que ces acquisitions ou accords soient conformes au droit applicable.

La perception de sommes en numéraire au titre de l'Offre par un Détenteur Américain peut avoir des conséquences fiscales au regard de la législation fiscale américaine, de celle des États et collectivités locales des États-Unis, ainsi que de toute autre législation applicable. Il est vivement recommandé à chaque actionnaire de consulter un conseil professionnel indépendant au sujet des conséquences fiscales de l'acceptation de l'Offre. Ni Vusion, ni l'une quelconque de ses entités affiliées, ni leurs

administrateurs, dirigeants, salariés ou agents respectifs, ni toute autre personne agissant pour leur compte dans le cadre de l'Offre, ne sauraient être tenus responsables des effets fiscaux ou obligations fiscales résultant de l'acceptation de l'Offre.

Il est recommandé aux Détenteurs Américains de consulter leurs propres conseils au sujet de l'Offre.